

GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND GONm (CALVADOS)

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Groupe Ornithologique Normand

181 rue d'Auge
14000 CAEN

Siège social :
Université de Caen
14032 Caen Cedex

Téléphone :
02 31 43 52 56

Télécopie :
02 31 93 27 07

Courrier électronique :
gonm@wanadoo.fr

Site électronique :
<http://gonm.free.fr>

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

La contribution du GONm au débat public THT Cotentin - Maine

s'inscrit, d'une part, dans le cadre strict du présent débat et, d'autre part, dans le cadre strict de l'objet statutaire de l'association.

C'est pourquoi, nous n'envisagerons ici que les conséquences de l'implantation d'une ligne THT sur les oiseaux sauvages de Normandie.

Le GONm

Le Groupe ornithologique normand est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1972. Elle compte près de 1 100 membres à jour de cotisation.

Elle a pour objet d'étudier et de protéger les oiseaux sauvages de Normandie. Pour cela, elle rassemble les observations de ses membres (fichier de plus de 700 000 données), les analyse, les met en forme,... Elle publie une revue scientifique à comité de lecture : Le Cormoran.

Le GONm agit pour protéger les populations d'oiseaux. Il intervient pour préserver les milieux naturels des transformations qui menaceraient les oiseaux qui les fréquentent. Il gère un réseau d'une trentaine de réserves dont certaines dans le secteur concerné par le projet de ligne THT ou proches de celui-ci : réserves des marais de Carentan, plans d'eau du Gast et de la Dathée, réserves de Tirepied et de Carolles.

GONm

1^{er} prix des Lauriers de l'Environnement 1993

Prix 1997, 1999, 2000, 2001 & 2002 de la fondation Nature & découvertes

Prix 1998 de l'Agence de l'eau pour la gestion des zones humides

Association agréée au titre de la loi de juillet 1976

relative à la protection de la nature

Association reconnue d'utilité publique en août 1991

Impacts des lignes électriques sur les oiseaux



Busard-St-Martin male

Généralités

Il est évident qu'une ligne électrique, en particulier une ligne THT, ne peut rien apporter de positif aux oiseaux sauvages. Elle ne peut que les contrarier dans leurs déplacements, voire les tuer (par collisions) ou les affaiblir (détours, effets des champs électromagnétiques).

La plupart des études menées à ce jour confirment la réalité de ces impacts qui semblent dépendre à la fois des oiseaux eux-mêmes (grands oiseaux plus sensibles que les petits, par exemple), et de la topographie locale.

D'une façon générale, il est constaté une plus forte mortalité lorsque les lignes sont édifiées sur les hauteurs, ou lorsqu'elles recoupent perpendiculairement les déplacements des oiseaux (qu'ils soient migratoires ou nyctéméraux). Par ailleurs, la présence de haies sous les lignes aggrave le phénomène. Pour autant, l'impact de ces lignes sur les populations ne semble pas généralisé.



Busard-St-Martin femelle

Le projet actuel

Les oiseaux sont, par essence, très mobiles. Ils effectuent, par exemple :

- Des déplacements migratoires, souvent les plus spectaculaires ;
- Des mouvements nyctéméraux qui conduisent les oiseaux de leurs zones d'alimentation à leurs dortoirs.

Quel que soit le trajet définitif retenu pour la ligne THT, il recoupe des axes connus ou pressentis de déplacement d'oiseaux :

- L'axe qui conduit les oiseaux de la baie des Veys à la côte occidentale du Cotentin et qui les fait arriver entre le havre de Saint-Germain-sur-Ay et le havre de Regnéville. Dans ses premiers kilomètres, la ligne THT projetée recoupe perpendiculairement l'axe nord-est sud-ouest, qui correspond à l'axe principal de leurs déplacements. Il s'agit surtout d'oiseaux d'eau et d'oiseaux marins ;
- Le secteur de la ligne, situé au nord de l'A84, recouperait un flux important de passereaux. En effet, nous en comptons près de un million en migration diurne visible à la réserve GONm de Carolles, site qui draine une partie de ce flux(1).

Plus au sud, le même phénomène doit avoir lieu, mais le GONm ne possède pas de données suffisantes pour l'attester.

Au printemps, en période pré-nuptiale, les flux concernés sont moins importants et les oiseaux passent plus vite : ceci explique que nos connaissances soient moins précises. Toutefois, il est raisonnable de penser que le problème doit se poser dans des termes analogues pour des oiseaux qui retournent vers leurs lieux de reproduction.

Dans la vallée de la Sée, il existe des axes de déplacements migratoires et nyctéméraux. Certains concernent même des oiseaux qui se rendent des plans d'eau de la région de Vire (la Dathée, le Gast) vers la baie du Mont-Saint-Michel. Une situation analogue existe dans la vallée de la Sélune. La ligne recoupera perpendiculairement ces axes.

En résumé, la ligne, qui a une orientation nord-sud, recoupe plusieurs axes de déplacements des oiseaux.

Or, si le dossier de RTE mentionne que la ligne, dans sa traversée des zones humides et des axes de déplacement de l'avifaune fait courir des risques aux oiseaux (page 57), rien de précis n'est ensuite envisagé pour les réduire ou y remédier (seule mention : page 72 où 10 lignes de texte affirment que les risques sont réduits et qu'on y remédiera : c'est peu).

(1) Si près de un million d'individus sont comptés en migration diurne visible, ce nombre est bien inférieur à la réalité. Ceci est encore plus vrai pour la migration nocturne pour laquelle nous n'avons pas d'estimation. Le nombre d'oiseaux concernés est donc considérable.

Nos propositions

Quelles solutions seraient à même de limiter les impacts, voire de les annuler ?

Évidemment, l'idéal est de ne pas faire de ligne aérienne et de privilégier une ligne enterrée.

Si, toutefois, cela s'avère impossible sur cette distance, le préalable est de déterminer l'importance des passages des oiseaux par secteur : il existe désormais des techniques d'observation directe couplées de suivis par radar qui permettent de quantifier l'importance du survol des secteurs.

Cela permettrait de déterminer avant même la construction de la ligne :

- Quels secteurs de la ligne THT devraient être enterrés, là où le flux est le plus important ;
- Quels sont ceux qui, tout en restant aériens, devraient être équipés de dispositifs de détection automatique des impacts. Ces secteurs devraient ensuite, si nécessaires, recevoir des systèmes d'évitement des câbles par les oiseaux.



Canards pilets



Cigogne

Conclusion

Alors que l'érosion de la biodiversité est désormais avérée, il est évidemment de notre responsabilité de limiter le plus possible l'impact des activités humaines sur la nature.

Dans cette optique, la préservation des voies de migration des oiseaux a un caractère primordial et exemplaire car, par essence, les oiseaux constituent un patrimoine transnational et, de ce fait, l'impact d'un aménagement s'exerce bien au-delà de l'échelle locale habituellement envisagée.

D'ores et déjà, la dégradation, voire la disparition, de nombreux milieux jouant le rôle de haltes migratoires, les pollutions physique, chimique, lumineuse, sonore, ... ont considérablement affecté certaines espèces. Il faut savoir qu'en Normandie, actuellement, des espèces sont en voie de disparition : ce n'est pas un problème qui a lieu ailleurs et à une autre époque, mais "ici et maintenant".

Il est donc devenu impératif de "prendre des précautions" avec la nature, dont les oiseaux.

C'est ce à quoi nous appelons.



Nid de Cigogne blanche

Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : Groupe Ornithologique Normand, CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet
Février 2006